

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	
TITRE DU PROJET : Le projet <i>Jeunesse engagée pour la paix dans la Province du Sud-Kivu</i> , RDC	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ACTION POUR LA PAIX ET LA CONCORDE(APC), Une organisation non gouvernementale de droit congolais.	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des zones sorties des conflits armés (STAREC) sera un partenaire stratégique dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce projet. Les Conseils territoriaux de la jeunesse seront un partenaire important qui permettront de s'appuyer sur un cadre institutionnel de la jeunesse émanant du gouvernement de la RDC. En plus d'être membres du comité de pilotage territorial, ces conseils participeront dans la mise en place des structures communautaires des jeunes pour plus d'appropriation. Les conseils locaux de sécurité seront des partenaires importants qui prendront part à toutes les étapes essentielles du projet et ce, à travers le comité de pilotage territorial. La MONUSCO SSU est un partenaire stratégique qui prendra part au processus de l'élaboration, le suivi et évaluation de ce projet. En outre, elle assurera la coordination du projet avec les autres projets de stabilisation pour s'assurer de son alignement et la complémentarité entre les différents projets.	
Date approximative de démarrage du projet¹:1/12/2019	
Durée du projet en mois :² 18 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Le projet « <i>Jeunesse engagée pour la paix</i> » sera implémenté dans la Province du Sud-Kivu, plus	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

particulièrement dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu. Les sites d'intervention visés sont Chulwe et Luhago dans le territoire de Kabare en chefferie de Nindja ; Bunyakiri et Katasomwa dans le territoire de Kalehe ; Isezya et Kigulube dans le groupement de Bamuguba-Sud en territoire de Shabunda et Kaniola-centre et Nzibira dans le groupement de Kaniola à Walungu.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
 Initiative de promotion des jeunes
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : APC : \$ 471 886,05

Total PBF : \$ \$ 471 886,05

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (35%):	PBF 2^{ème} tranche* (35 %):	PBF 3^{ème} tranche* (30%):
APC: \$165160,12 (35%)	APC: \$165160,12 (35%)	APC: \$141565,81 (soit 30%)
Autres partnaires: \$0	Autres partnaires: \$0	Autres partnaires: \$0
Total: \$165160,12	Total: \$165160,12	Total: \$141565,81

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet « *Jeunesse engagée pour la paix dans la Province du Sud-Kivu* » vise à *contribuer à la réduction des violences communautaires liées à l'implication des jeunes dans les groupes armés en vue de la stabilisation durable de la province du Sud-Kivu* en général, dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu en particulier. Pour y arriver, un certain nombre d'actions axées sur les jeunes (garçons et filles) ont été définies en vue, non seulement, d'analyser les causes de la participation des jeunes dans les groupes armés, mais aussi de définir les mécanismes et voies de solutions pour contribuer à la paix dans les territoires précités.

S'agissant du caractère innovant, ce projet est axé sur le renforcement de la résilience des jeunes face aux conflits violents. Il vise particulièrement à les responsabiliser tout en renforçant leur capacité d'agir et susciter leur engagement pour la paix. Cette responsabilisation passe par leur participation à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, notamment l'analyse des causes profondes des conflits, le dialogue pour explorer les pistes de solutions et l'engagement des parties prenantes, ainsi que la mise en œuvre des actions à travers les structures communautaires des jeunes.

Cette démarche adoptée est spécifique à ce projet au regard de plusieurs autres projets de stabilisation mis en œuvre qui considèrent les jeunes non pas comme acteur principal, mais de second rang.

. Quant au caractère urgent du projet, il se manifeste étant donné qu'il sera implémenté dans des sites où les conflits communautaires se manifestent avec violence et sont accentués par l'activisme des groupes armés, rendant le contexte de cohésion sociale et de cohabitation de plus en plus pernicieux.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

La conception du projet est venue d'un besoin de renforcer la participation des jeunes dans les actions de stabilisation mises en œuvre par certains projets au Sud-Kivu.

En termes de consultations, elles se sont effectuées en deux temps. Dans un premier temps, lors des dialogues organisés à Shabunda, à Bunyakiri, à Katasomwa et dans le triangle Kabare-Shabunda-Walungu à travers lesquels a été dégagé le besoin précité auquel le présent projet répond. Ont été impliqués dans ces dialogues, les organisations et acteurs de la société civile, ainsi que les autorités territoriales. Dans un deuxième temps, des rencontres bilatérales APC-Starec, APC-Monusco SSU et APC-Ministère provincial du Plan du Sud-Kivu ont été organisées en vue d'échanger avec ces partenaires sur le bien-fondé du projet, ses stratégies de mise en œuvre et ses actions principales.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Au-delà de la participation des filles et femmes comme parties prenantes dans toutes les activités du projet, il convient de préciser que plusieurs autres actions orientées spécialement vers les filles et femmes visant leur autonomisation, leur capacitation et la promotion du genre ont été retenues.

Ces actions sont entre autres les activités génératrices des revenus, d'une part, et, de l'autre, l'amélioration de leur connaissance sur les résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, renforçant ainsi leur participation à la consolidation de la paix dans les territoires de l'implémentation du projet.

Eu égard à ce qui précède, et en tenant compte du budget en annexe **US\$165.783,13, soit 35%** du budget de ce projet est alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.

Degré de risque du projet⁴ : __1__

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : __2.3__

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue :

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Type de demande : Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/> Révision de projet <input type="checkbox"/>	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX Brève justification de la révision: <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>
---	---

SIGNATURES DU PROJET

:

SIGNATURES DU PROJET:

 AGENCE RECOMMANDAIRE Nom du représentant : <i>Buuma Bitanya</i> Signature : <i>[Signature]</i> Nom de l'Agence : <i>Action pour la Paix et la Conciliation, APC</i> Date & visa : <i>19. 9. 2019.</i>	Représentant du gouvernement national Nom : <i>MUNEMBWE TAMUKUMWE ELISÉE</i> Signature : <i>[Signature]</i> Titre : <i>VPM, MINISTRE DU PLAN</i> Date et visa : <i>27/09/2019.</i>
Coordonnateur résident <i>a.l</i> Nom : <i>Harc SABA</i> Signature : <i>[Signature]</i> Date & visa : <i>09/2019</i>	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Nom du représentant : <i>Oscar Fernandez-Taranco</i> Signature : <i>[Signature]</i> Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date & visa : <i>19 November 2019</i>



I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques jeunes.

Les différentes guerres qu'a connues la République Démocratique du Congo (RDC) de 1996 à 1997⁶ et de 1998 à 2003⁷ ont été à la base de sa déstabilisation, surtout de sa partie Est (Sud-Kivu) qui en a subi de nombreuses conséquences fâcheuses, notamment sur les plans sociopolitique et sécuritaire, entachant ainsi le tissu social et la cohabitation entre les populations qui y vivent. L'altération de la situation sécuritaire et de la cohabitation à la suite de ces guerres s'est révélée être parmi les causes profondes des conflits de plusieurs types (fonciers, de pouvoir, de conquête d'espace, d'exploitation des ressources naturelles...) qui ont sévi dans cette partie de la RDC depuis lors et qui se sont davantage cristallisés ce jour avec la naissance et l'activisme des groupes armés.

Dans la province du Sud-Kivu, des milliers de jeunes se sont enrôlés volontairement ou involontairement dans les groupes armés pour plusieurs motivations.

Au-delà des facteurs économiques qui motivent l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés, on note la protection de leur communauté face aux conflits liés aux enjeux fonciers et identitaires contre les autres communautés, les revendications d'autonomie territoriale, d'accès au pouvoir coutumier et administratif. En plus, s'agissant du cas du groupe Raïa Mutomboki, l'autre motivation est la protection de la population contre les exactions dont elle fait l'objet, l'occupation et l'exploitation des ressources naturelles par les groupes armés étrangers dont actuellement le Conseil National pour le Renouveau et le Développement (CNRD)⁸. La récente réinstallation des combattants de ce dernier et de leurs dépendants dans le territoire de Kalehe participe au développement des discours radicaux par des pyromanes mobilisant la jeunesse dans le développement des mécanismes d'autodéfense locale face aux « ennemis » en présence. D'autres motivations encore sont inhérentes au positionnement politique⁹. Cet appel à la mobilisation de la jeunesse se transpose sur la trajectoire des entités administratives par lesquelles le mouvement de déplacement de certains groupes du CNRD sont passés lors de leur déplacement massif de la province du Nord-Kivu (territoire de Masisi, limitrophe avec la province du Sud-Kivu par le territoire de Kalehe) depuis janvier 2019. Avant de décider de se réinstaller jusqu'à présent dans les groupements de Ziralo et Mubugu, en chefferie de Buhavu, territoire de Kalehe, des groupes des combattants du CNRD ont franchi le territoire de Kabare et de Shabunda jusque dans le territoire de Mwenga (dans la réserve naturelle d'Itombwe).

⁶ Guerre dite de libération avec l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre.

⁷ Guerre menée par la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie.

⁸ Le CNRD est un groupe des dissidents des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda qui sont cantonnées en territoire de Kalehe et dont le nombre serait évalué de quatre à six mille âmes combattants armés et leurs dépendants confondus.

⁹ effet, pour certains jeunes sans emploi, la participation dans les groupes armés constitue une opportunité d'assumer des fonctions politiques et, éventuellement, de bénéficier de promotion dans la carrière militaire comme cela a été le cas dans le passé.

Dans le but de réduire l'activisme des groupes armés, le gouvernement a mis en place trois Programmes de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) lesquels ont eu des limites¹⁰. Les acteurs politiques et sociaux ainsi que les chercheurs confirment que les GA sont constitués en grande partie des jeunes en manque de perspectives et d'opportunités durables. Centrer les actions sur ces jeunes constitue une stratégie susceptible de contribuer à la paix et à la réduction de la violence à l'est de la RDC¹¹. Les travaux du forum interprovincial sur la persistance des groupes armés organisé par APC à Bukavu en septembre 2018 sont revenus sur la même conclusion.

Les participants à ce forum et plusieurs rapports de recherche sur les groupes armés sont unanimes sur plusieurs causes de la persistance des groupes armés à l'Est de la RDC, parmi lesquelles notre analyse focalise sur :

La faible couverture géographique par les services étatiques dans plusieurs endroits : les groupes armés profitent de cette absence pour se développer et opérer. Ils cherchent pour le coup à obtenir une légitimité au niveau local, en se substituant à l'Etat par l'accomplissement de certaines tâches revêlue à l'Etat comme les taxes, provision de la justice. Ceci est analysé comme une faiblesse de l'autorité de l'Etat.

L'instrumentalisation des GA par des personnalités sociales, économiques et politiques cherchant à accéder au pouvoir ou aux ressources économiques. Il s'agit des leaders à tous les niveaux aussi bien local, provincial que national. Les groupes armés sont ainsi entretenus et utilisés pour peser dans les négociations politiques d'accès et de contrôle du pouvoir mais aussi les enjeux économiques.

L'insuffisance d'alternatives économiques et des initiatives d'encadrement des jeunes : faute d'opportunité d'emploi et étant donné l'état de chômage dans lequel ils se trouvent, les jeunes sont plus exposés au recrutement dans les groupes armés comme voie d'accès facile aux ressources économiques et positionnement dans la société. Ce qui rend aussi les jeunes manipulables par les acteurs mieux positionnés économiquement et politiquement.

La militarisation des conflits fonciers et de l'accès aux ressources naturelles : d'une part les groupes armés sont impliqués dans les conflits et d'autre part le détournement de certains éléments de la sécurité nationale pour des intérêts socioéconomiques privés liés à l'accès aux ressources naturelles, ce qui contribue à l'émergence des violences communautaires et la destruction de la cohésion sociale.

Le manque d'une approche DDR adaptée aux réalités locales. Il s'observe la non implication des communautés locales dans la conception du programme DDR et dans la mise en œuvre de celui-ci, le processus de démobilisation et désarmement non incitatif suite à l'éloignement de centres de démobilisation, faible prise en charge des démobilisés dans le processus de réinsertion.

Cette récurrence des groupes armés fait de la Province du Sud-Kivu une zone à cycle d'insécurité permanente, surtout dans les milieux ruraux dont les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu se trouvent parmi les plus affectés. Dans cette dynamique des conflits armés, le rapport d'analyse des conflits et évaluation de besoins en stabilisation dans le territoire de Kalehe¹² réalisée par APC en 2014, insiste sur la cartographie des acteurs dont les jeunes, les services de sécurité, les acteurs politiques et les leaders des communautés qui jouent chacun un rôle dans la persistance des groupes armés avec une implication

¹⁰ Les limites de ces programmes du gouvernement ont été démontrées par Koen Vlassenroot, Emery Mudinga et Josaphat Musamba. Dans une étude réalisée en 2018, ces auteurs soulignent que l'un des échecs des programmes DDR était justement de ne pas effectuer une analyse plus complexe des raisons de la navigation entre vie civile et armée par les combattants. Pour ces chercheurs, le « retour circulaire » des ex-combattants est la manifestation à la fois d'une faible compréhension de la rationalité des combattants et des réponses inappropriées et non adaptées au contexte des sites de réinsertion proposées par les programmes DDR.

¹¹ Telle est l'une des conclusions des études menées par le Conflict Research Group (CRG) dans le cadre de son *Conflict Research Program* (CRP) à pied d'œuvre depuis 2017 au Nord-Kivu et Sud-Kivu.

¹² APC-LPI, Rapport d'analyse du contexte et identification de besoin en stabilisation du territoire de Kalehe (Novembre 2014)

particulière des jeunes¹³-principalement les jeunes à risque- et des femmes, catégories particulièrement touchées par les conflits sur qui seront principalement orientées les actions du projet.

Dans le cadre du Programme Tujenge Amani¹⁴, et dans le but d'échanger sur l'implication des parties prenantes dans la dynamique des conflits dans les territoires de Kalehe, Shabunda et Walikale, APC a organisé, du 23 au 26 avril 2019 à Bukavu, une retraite y relative. Lors de cette dernière, une analyse profonde a été réalisée par les acteurs, des différents niveaux (national, provincial et local), de ces territoires, sur l'implication des jeunes¹⁵, principalement les jeunes à risque, dans les groupes armés. A l'occasion, une cartographie de cette implication des jeunes a été produite laquelle indique 1.802 jeunes¹⁶ actifs dans 24 groupes armés¹⁷ localisés dans les territoires précités.

Au-delà des jeunes actifs dans les groupes armés, d'autres jeunes restent non inventoriés bien qu'étant impliqués dans les autres conflits violents dans ces territoires. En effet, le contexte des guerres qui ont sévi en RDC (1996 et 1998), à partir de sa partie Est, est l'un des facteurs ayant milité pour l'exacerbation des groupes armés dans cette partie de la RDC, avec en leur sein une participation massive des jeunes. Au-départ identitaires et communautaires, les revendications en appui à la création des groupes armés ont évolué vers des motivations économiques et politiques en réponse aux intérêts de certains acteurs, directement ou indirectement impliqués dans ces groupes. Avec le temps, les efforts, d'une part, de l'armée avec les opérations militaires, et, d'autre part, des projets de stabilisations dans le processus de dialogue ont contribué à la reddition de certains éléments, réduisant leur capacité à s'attaquer militairement aux forces armées.

Dans un autre registre, et au regard des intérêts en jeu et des enjeux, on a assisté aux conflits de leadership à l'intérieur des groupes armés, occasionnant ainsi une fragmentation des groupes¹⁸. D'où une multiplicité de petits groupes armés dont les effectifs sont de plus en plus réduits. Toutefois, bien que les groupes existants aient des effectifs réduits, ils restent nocifs et très actifs dans les exactions des populations civiles et, de surcroît, alimentent l'instabilité dans la province. Ces groupes armés bénéficient souvent de soutien, de loin ou de près, de la part de certains leaders des communautés qui, d'une manière ou d'une autre, tirent profit de la manifestation des conflits. Ces leaders (acteurs sociaux ou politiques) profitent de leur influence pour manipuler la population dont les jeunes sont parmi les plus visés. Il s'agit des jeunes désœuvrés, sans emploi ni perspectives d'avenir, bref, des jeunes à risque. Hormis

¹³ Le pari de résoudre le problème que pose la problématique de la remobilisation des jeunes dans des groupes armés à travers le « retour circulaire » passe principalement par leur engagement à la reconversion..

¹⁴ Dans le cadre de ce Programme, mis en œuvre depuis 2014, il convient d'indiquer que 2.075 jeunes ont été démobilisés dans les territoires de Kalehe et Shabunda. Ce résultat induit par le Programme Tujenge Amani est dû notamment aux actions de sensibilisation des jeunes. Il faut préciser que de ces jeunes démobilisés, certains, faute des mesures et mécanismes de réinsertion socio-économiques, ont fini par réintégrer les groupes armés.

¹⁵ Il convient de préciser ici qu'à côté des jeunes à risque constituant la principale catégorie visée par le projet et sur qui seront orientées les actions de ce dernier, on trouve d'autres acteurs (les leaders traditionnels, les membres des communautés, les structures locales, les organisations de la société civile, les acteurs religieux, les acteurs politiques de différents niveaux, etc.) dont l'influence est significative dans la manifestation des conflits entretenus, notamment par l'activisme des groupes armés. Les rôles que jouent ces acteurs sont liés dans la mesure où ils revêtent soit un caractère connecteur, soit un caractère diviseur. Le travail à effectuer dans le cadre du projet sera de ramener les uns et les autres, quel que soit la nature du rôle qu'ils jouent, connecteur ou diviseur, d'où l'intérêt des séances de dialogue autour des thématiques diverses. Ces dialogues aboutiraient, par exemple, à mettre en place des mesures et mécanismes de renforcement de la dynamique positive qui passerait par le travail avec les acteurs religieux, les leaders traditionnels et des autorités politiques, ce qui est susceptible de constituer un point d'entrée pour la programmation et le renforcement de l'activisme des jeunes pour la paix.

¹⁶ Parmi ces jeunes actifs dans les groupes armés, on compte 336 dans le territoire de Shabunda, 575 dans le triangle Kabare-Shabunda-Walungu et 891 dans le territoire de Kalehe.

¹⁷ Ces groupes, portant dans la quasi-totalité les noms de leurs leaders, sont : dans le territoire de Kalehe : Shukuru, Butachibera, Hamakombo, Shabani, Mungoro, Kapawa, Bikambi, Kirikicho et Karume ; dans le territoire de Shabunda : Mabala, Mouvement Populaire pour la Paix de Ngandu, Kazimoto, Charlkin, Makindu, Jean Musumbu, Tigana et Kabazimya ; dans le triangle Kabare-Walungu-Shabunda : Bralima, Kanyambiyo de Blaise, Ndarumanga, Dona, Maheshe, Denis Koboy et Kazine,

¹⁸ Ces groupes, portant dans la quasi-totalité les noms de leurs leaders, sont : dans le territoire de Kalehe : Shukuru, Butachibera, Hamakombo, Shabani, Mungoro, Kapawa, Bikambi ; dans le territoire de Shabunda : Mabala, Mouvement Populaire pour la Paix de Ngandu, Kazimoto, Charlkin, Makindu, Jean Musumbu, Tigana, Kabazimya et dans le triangle Kabare-Walungu-Shabunda : Bralima, Kanyambiyo de Blaise, Ndarumanga, Dona, Maheshe, Denis Koboy, Kazine,

ces derniers dont l'implication dans les groupes armés revêt un caractère diviseur dans la communauté, existe une autre catégorie, les catalyseurs positifs, dont l'influence est plutôt d'un caractère connecteur pour la transformation sociale. C'est dans cette catégorie des jeunes que s'organisent les Coordinations de la jeunesse des différentes entités territoriales : territoires, chefferies, groupements. Ces Coordinations sont reconnues par la Division provinciale et le Ministère provincial qui ont la jeunesse dans leurs attributions. S'agissant des femmes, elles sont de deux catégories : les femmes victimes de conflits et celles engagées dans les structures de paix au niveau local. Parmi les femmes victimes, il existe celles qui ont perdu leurs maris combattant sur le champ de bataille ou lors des opérations d'exactions contre la population ; il en existe aussi celles qui ont perdu leurs enfants recrutés dans les groupes armés et d'autres encore qui tissent des relations avec certains groupes jusque-là réfractaires au processus de sensibilisation contre la remobilisation dans l'autodéfense locale. Parlant de la relation entre les acteurs impliqués dans les conflits et du rapport de force entre eux, il sied de mentionner deux niveaux de perception qu'a la population de ces jeunes membres des groupes armés. D'une part, les acteurs et organisations œuvrant dans le domaine de la paix et de la transformation des conflits, ainsi que les femmes victimes de leurs atrocités et exactions perçoivent ces jeunes comme des bourreaux, des égarés sociaux, des victimes des manipulations par certains leaders de plusieurs niveaux (local, provincial, national et même international) mais aussi comme des victimes de la désinformation et des idéologies meurtrières et de non paix véhiculées et qui leur sont inculquées. D'autre part, ils sont perçus comme des « sauveurs », des braves, des résistants, voir des protecteurs de leurs communautés. Il faut préciser que cette dernière perception habite presque toutes les couches de la population, dont les hommes, les filles, les jeunes, voire certains leaders religieux qui vont plus loin en priant pour ces jeunes, leur présentant des discours de « révélation messianique ». Dans le cadre du présent projet, les actions à mettre en œuvre viseront à ramener les différents acteurs à être engagés dans le processus de transformation sociale. D'où l'importance du dialogue et de la déconstruction de ces idéologies de non paix, ce qui faciliterait la réduction des conflits, la construction de la paix et de la cohésion sociale. Dans ce contexte délétère et fragile tel que décrit, le présent projet représentera l'effort conjugué du Fonds de Consolidation pour la Paix au Sud Kivu ainsi que de ses partenaires en vue de fournir une réponse holistique¹⁹ sur le renforcement de la résilience des communautés à la résurgence des conflits et à la stabilisation²⁰.

Les jeunes constituent donc un acteur-clé, l'une des parties prenantes dans les conflits. A leur côté, se trouvent d'autres parties prenantes²¹ susceptibles de contribuer à la recherche des solutions aux conflits, particulièrement les jeunes pacifiques qui ont mis en place des organisations des jeunes²² qui œuvrent dans la sensibilisation des autres jeunes sur les questions de paix. Bien que louables, leurs actions restent limitées, faute de capacités suffisantes au regard de la complexité des conflits dans ces territoires. Pour conclure cette analyse, il convient de retenir qu'elle justifie la nécessité de la mise en œuvre du projet, lequel répond à la situation contextuelle des territoires de Kabare, Kalehe,

¹⁹ Au-delà de cette réponse holistique, il sera aussi question d'axer les interventions du projet sur les jeunes en termes de solutions auxdits problèmes, une considération spécifique qui sera particulièrement prise en compte par le projet en tant que plus-value. En effet, autant les jeunes constituent une « ressource » active comme acteurs dans l'activisme des groupes armés, facteur d'attisement des conflits dans les territoires précités, autant ils constituent-avec les femmes- la part la plus importante des victimes de ces derniers. Partant, comme l'une des stratégies de la mise en œuvre du projet, il est indiqué de susciter, à travers les actions du projet, leur participation à la prévention et au règlement des conflits pour la paix et la sécurité durables.

²⁰ Pour y arriver, il est important de renforcer le dialogue communautaire, d'œuvrer pour la restauration de l'autorité de l'Etat ainsi que les dynamiques de sécurisation des ressources naturelles, du foncier et de relance économique qui constituent les piliers essentiels pour permettre de désamorcer les dynamiques de conflits et favoriser le développement des conditions nécessaires au retour de la sécurité et de la cohésion sociale.

²¹ Il s'agit des structures communautaires, des leaders locaux, des autorités locales, particulièrement le conseil local de sécurité, des médias, des autorités provinciales qui joueront, chacun à son niveau, un rôle spécifique dans la mise en œuvre du projet.

²² On peut citer, par exemple, l'Association des Jeunes pour le Développement de Ninja (Ajdeni), l'Union des Jeunes pour le Développement Multisectoriel (UJDM) à Bunyakiri.

Walungu et Shabunda. Les conflits et les groupes armés étant une réalité dont souffrent les populations de ces territoires avec une forte implication des jeunes, les actions du projet se révèlent être une contribution utile à la résolution desdits conflits et une réponse idoine au problème de la mobilisation et de l'activisme des jeunes dans les groupes armés à travers leur engagement pour la paix tel que visé par le projet qui s'inscrit dans la vision des cadres stratégiques du Gouvernement de la RDC et des Nations-Unies.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de Stabilisation et Reconstruction de l'Est de la RDC (STAREC) qui est soutenu par la communauté internationale à travers la Stratégie Internationale d'appui à la Sécurité et à la Stabilisation de l'Est de la RDC (IAS) à travers la MONUSCO par le biais de sa section d'appui à la stabilisation. De ce fait, il est pertinent car contribuera directement aux quatre piliers du programme STAREC à savoir la sécurité, la restauration de l'autorité de l'Etat, le dialogue démocratique et le relèvement socio-économique.

Le contexte d'insécurité permanente dans lequel se trouvent les territoires ciblés par ce projet justifie l'accommodation entre ce projet et le programme Starec en tant que structure étatique ayant en charge la stabilisation. A ce titre, le STAREC sera un partenaire stratégique dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce projet.

En plus du Starec, ce projet met en évidence l'engagement des jeunes pour la paix. En effet, répondant au besoin de garder le lien entre les actions mises en œuvre par les organisations de la société civile et l'Etat, le projet s'appuiera sur un cadre institutionnel émanant du gouvernement de la RDC, à savoir les Conseils territoriaux de la jeunesse²³. Ces derniers, partenaires stratégiques dans la mise en œuvre de ce projet seront impliqués davantage des jeunes et faciliter leur engagement pour la paix à travers les structures étatiques.

Au niveau local, les conseils locaux de sécurité seront des partenaires importants qui prendront part à toutes les étapes essentielles du projet et ce, à travers le comité de pilotage territorial.

Au-delà de la participation de la MONUSCO/SSU dans le comité de pilotage provincial de ce projet, les cadres stratégiques des Nations-Unies se trouvent être appuyés et en phase avec le projet dans la mesure où il mettra suffisamment à contribution certains instruments internationaux des Nations-Unies dans sa mise en œuvre, au nombre desquels les résolutions 1325, 2250 et 2419 qui prennent en compte l'implication des femmes et des jeunes dans les instances de prise des décisions, les engagements internationaux en faveur des jeunes ainsi que les questions liées à la paix et à la sécurité.

A cela s'ajoute le lien inextricable que le projet entretiendra avec les orientations stratégiques de l'UNDAF 2013/2017 de l'Equipe pays des Nations-Unies en RDC (en extension jusqu'en fin 2019), et dont l'EFFET numéro 6 qui indique que « Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et conflits » est une des sources auxquelles le présent projet fait référence.

Aussi, les expériences passées dans d'autres projets mis en œuvre par APC dans ces territoires constituent un atout pour la capitalisation des acquis, une plus-value au présent projet, notamment :

²³Une structure du Conseil national de la jeunesse créée par arrêté ministériel N°MJS/CAB/2100/99 du 31 décembre 1999 du Ministère de la Jeunesse et Sports.

-Le projet intégré de stabilisation du Nord-Kalehe (IRF) mis en œuvre par APC avec l'accompagnement de UNHABITAT sous financements du PBF et des fonds de cohérence. C'est dans le cadre de ce projet qu'APC avait organisé le forum interprovincial sur les causes de la persistance des groupes armés au Nord et au Sud-Kivu. Les résultats de ce forum sont un indicateur de l'engagement politique au niveau provincial et ce, à travers l'arrêté interprovincial²⁴ pour le suivi et la mise en œuvre de la feuille de route issue de ce forum.

- Le programme *Tujenge Amani* qui vise la réduction des violences communautaires liées à l'activisme des GA dans les territoires de Kalehe, Shabuda, Kabare et Walungu au Sud-Kivu et le territoire de Walikale au Nord-Kivu. Ce programme financé par le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) Suisse à travers son Ambassade à Kinshasa. Ce programme a le mérite d'avoir mobilisé et atteint la participation de représentants des autorités politiques, sécuritaires et coutumières, des femmes, hommes, les jeunes leaders des communautés au niveau local et provincial dans un processus de stabilisation. Les engagements des acteurs sociaux et étatiques aux cours de dialogues ont été mis en œuvre et les résultats clés sont entre autres la démobilisation de plus de 1576 combattants issus des groupes armés²⁵.

- le projet de renforcement de la réinsertion socioéconomique des démobilisés, les jeunes à risques et les femmes victimes de conflits armés à Bunyakiri, avec l'appui financier de la MONUSCO/CVR. Ce projet a eu le mérite d'avoir renforcé la réinsertion socioéconomique de 100 démobilisés, 40 jeunes à risques et 60 femmes victimes des conflits à travers les activités agropastorales (des champs communautaires et individuels), l'élevage des chèvres, les groupes de sociothérapie et les dialogues avec les autres acteurs dont en tête le conseil local de sécurité.

Le présent projet jeunesse engagée pour la paix capitalisera les expériences, les leçons apprises de ces précédents projets, mais aussi comblera le vide ou gap identifié pour ce qui concerne la mobilisation particulière des jeunes, leur relèvement économique et le développement de leur résilience pour en vue d'une stabilisation plus durable des zones affectées par les conflits armés.

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Programme Tujenge Amani	Département Fédéral Suisse (DFAE) pour un budget de 490,000 pour deux ans	Dialogue social pour la réduction des violences communautaires.	La complémentarité est que le présent projet va capitaliser les outils déjà développés tels que les structures communautaires, le processus de dialogue social et la communication pour l'engagement des autorités au niveau local. La différence que le nouveau projet vient répondre à certains défis du programme <i>Tujenge Amani</i> qui sont la mobilisation particulière des jeunes, leur relèvement économique à travers les activités génératrices de revenus et la vulgarisation des résolutions des Nations Unies visant la participation des jeunes dans la consolidation de la paix durable des zones affectées par les conflits armés.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

²⁴ Un arrêté interprovincial N°001/ 001/CAB/GP-SK/GP-NK/2018 portant création et fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route issue du forum interprovincial sur la persistance des groupes armés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu a été signé par les deux Gouverneurs en date du 6 novembre 2018.

²⁵ Rapport d'évaluation d'impact du Programme Tujenge Amani au Sud-Kivu en RDC de 2013 à 2017 par les Professeurs Adolphe Kilomba, Victoria Fontan et Stefaan Smis.

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le but du projet est d'engager les jeunes dans le processus de paix à travers le développement de leur capacité de résilience communautaire face aux conflits violents. L'activisme des jeunes dans les conflits violents est un facteur renforçant la manifestation et la recrudescence des conflits dans les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu et Shabunda. Parvenir à relever le défi de l'implication des jeunes dans les conflits violents dont les Groupes armés (GA) répond à la préoccupation de « *Contribuer à la réduction des violences communautaires à travers la prévention de l'implication des jeunes dans les GA en vue de la stabilisation durable de la province du Sud-Kivu* », objectif que se fixe le projet.

L'atteinte de cet objectif est possible par le concours des résultats que s'assigne le projet, lesquels seront induits de par la mise en œuvre des actions. Ces résultats se situent à trois niveaux, à savoir : i) au niveau de l'amélioration de la compréhension par les jeunes des causes de la persistance des groupes armés et dans d'autres conflits communautaires violents et leur engagement dans les structures communautaires de paix ainsi que leur participation active-avec les autres acteurs-clés-dans les actions de réduction de violences communautaires ; ii) au niveau de leur participation aux instances de prise de décisions, dont les conseils locaux de sécurité, et de leur accès aux initiatives visant leur autonomisation en vue de renforcer leurs capacités de résilience face aux conflits armés et iii) au niveau de la prise des décisions susceptibles de faciliter la réduction des violences liées aux conflits violents dans les territoires précités par les autorités provinciales et nationales.

En vue de répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse du conflit, les actions du projet devront apporter des réponses à plusieurs problèmes, les uns étant individuels, les autres relationnels et structurels. Ces actions seront orientées, d'une part, vers les jeunes (filles et garçons) en tenant compte de leurs besoins auxquels des réponses seront apportées à travers leur encadrement et leur autonomisation socioéconomique. Cette dernière conduira à *l'autonomisation des jeunes à travers les actions de relèvement économique comme facteur important pouvant favoriser la résilience chez les jeunes*. D'autre part, les actions du projet seront développées dans le but de renforcer la résilience communautaire face aux conflits violents et ce, avec l'accompagnement des autorités locales. Hormis les actions de sensibilisation sur la paix qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet, d'autres actions d'éducation axée sur la paix et la prévention des conflits en faveur des jeunes à risque et des femmes seront de mise autour de différentes thématiques orientées notamment vers la qualité et la répartition équitable des services par les institutions de défense, de sécurité et de justice et par l'administration civile; l'améliorer de l'accès à la terre par les femmes; la représentativité des institutions gouvernementales locales, provinciales et nationales et leur capacité à répondre aux besoins de la population; la transformation et la déconstruction de la perception des identités par les communautés et des pratiques violentes; le développement des opportunités économiques et la sécurité des moyens de subsistance; la gestion des armes légères et de petit calibre, etc.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Le projet « *Jeunesse engagée pour la paix* » vise à promouvoir des changements de plusieurs ordres, à savoir individuel, structurel et organisationnel.

Sur le plan individuel, le projet vise le changement de comportement chez les jeunes, à travers leur conversion sociale : éviter la logique de violences pour s'engager aux actions de paix. Ceci faciliterait leur autonomisation socioéconomique, facteur de leur promotion et de leur responsabilisation dans les actions de paix. Envisagé dans son aspect structurel, le changement visé par le projet s'inscrit dans la logique de la prévention de la participation des jeunes aux violences communautaires dans les territoires ciblés, en dehors (mais également en complément) des processus de DDR entrepris par les autorités compétentes dans la zone. Le changement organisationnel, quant à lui, sera induit par le projet dans la mesure où APC comme organisation de mise en œuvre verra son expertise accroître dans cette thématique de résolution des conflits et de consolidation de la paix dans les zones caractérisées par un risque élevé de participation des jeunes à la violence communautaire. Ce qui aura à contribuer efficacement à la stabilisation de la RDC. En ce qui concerne la façon dont les interventions envisagées par le projet vont mener aux résultats escomptés, il faut relever le fait que les stratégies²⁶ de mise en œuvre du projet et sensées gouverner le déroulement des actions identifiées, ont été définies et choisies d'une part, sur la base de leur efficacité à atteindre les résultats attendus et, de l'autre, sur la base de leur adaptabilité au contexte - qui est celui des conflits et de l'activisme des groupes armés- dans lequel se trouvent les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu et Shabunda.

Hormis les autres stratégies définies par le projet en vue de sa mise œuvre et de l'atteinte de ses résultats, la quadrilogie *recherche- structure communautaire-dialogue-plaidoyer* qui constitue la charnière même sur laquelle sont posées la plupart des actions du projet sera suffisamment mise à contribution.

Quant au choix des interventions du projet, il se trouve être justifié sur base de plusieurs facteurs, à savoir :

- Le fait que ces interventions permettent de mieux comprendre, en amont, le problème de conflit et des raisons profondes de l'implication des jeunes dans les groupes armés avant de leur appliquer, en aval, une thérapie appropriée ;
- Elles favorisent l'approche d'interaction entre les principaux bénéficiaires du projet que sont les jeunes (filles et garçons) et les autres parties prenantes ;
- Elles sont de nature à susciter l'engagement de l'Etat et son implication dans la résolution des conflits dans les territoires d'implémentation du projet ;
- Le caractère récurrent des interventions de terrain du projet renforce le rapprochement des populations aux autorités, ce qui permet à ces dernières de comprendre directement les problèmes auxquels font face les populations et d'y apporter des solutions idoines.

Et pour informer de la théorie du changement de ce projet, les hypothèses ci-après ont été posées :

Si, (1) les jeunes garçons et filles impliqués dans les structures communautaires de paix ont une vision et une compréhension commune des causes profondes de l'implication des jeunes dans les groupes armés et autres conflits communautaires violents; **si** (2) les jeunes filles et garçons, les autorités locales et provinciales et leaders des communautés s'engagent et mettent en œuvre les plans d'actions issus des dialogues sociaux sur les causes de l'implication des jeunes dans les groupes armés et d'autres conflits violents ; **si** (3) les jeunes filles et garçons participent aux instances de prise de décisions, aux initiatives visant leur autonomisation et deviennent résilients face aux manipulations des acteurs qui alimentent les conflits ; **si** (4) les autorités politico administratives du niveau national et provincial ont pris des décisions facilitant la réduction des violences liées aux conflits armés ; **alors** toutes les parties prenantes seront engagées dans les nouvelles stratégies renforçant la réduction des conflits violents, l'autonomisation des jeunes filles et garçons, la résilience communautaire et le relèvement socio-économique des jeunes filles et garçons en vue de la cohésion sociale et la stabilisation dans les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu et Shabunda.

²⁶ Il convient de préciser ici que ces stratégies ont déjà été suffisamment expérimentées par d'autres projets mis en œuvre par APC dans les territoires de la province du Sud-Kivu et même dans d'autres provinces de la RDC et ont fait leur preuve.

- c) **Le Cadre des résultats du projet** répertorie tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Dans le but de répondre aux besoins en stabilisation à travers l'objectif global du projet qui est de « *Contribuer à la réduction des violences communautaires liées à l'implication des jeunes dans les groupes armés et autres conflits violents en vue de la stabilisation durable de la province du Sud-Kivu* », trois principaux résultats avec incidence directe ou indirecte sur le changement de comportement et d'attitude chez les jeunes à risque et les femmes sont attendus :

Résultat 1 : Les jeunes filles et garçons s'engagent dans les structures communautaires de paix et participent activement avec les autorités locales et leaders locaux dans les actions de réduction de violences communautaires et de prévention des conflits dans les territoires de Kalehe Shabunda, Kabare et Walungu.

Résultat 2 : Les jeunes filles et garçons participent aux instances de prise de décisions, accèdent aux initiatives visant leur autonomisation et deviennent résilients face aux conflits armés dans ces 4 territoires.

Résultat 3 : Les décisions prises par les décideurs politico-administratifs du niveau national et provincial facilitent la réduction des violences liées à l'implication des jeunes dans les conflits à travers leur désengagement des groupes armés dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu.

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le présent projet sera implémenté dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu en province du Sud-Kivu. Les sites spécifiques d'intervention visés sont Chulwe et Luhago dans le territoire de Kabare en chefferie de Nindja ; Bunyakiri et Katasomwa dans le territoire de Kalehe ; Isezya et Kigulube dans le groupement de Bamuguba-Sud en territoire de Shabunda et Kaniola-centre et Nzibira dans le groupement de Kaniola à Walungu.

Les raisons qui expliquent le choix stratégique de la zone d'intervention sont :

Premièrement, ces territoires font partie des zones prioritaires de stabilisation telles que définies par le STAREC appuyé par la communauté internationale à travers I4S et la Monusco. Le caractère prioritaire attribué à ces zones trouve sa justification, d'une part, dans l'activisme des groupes armés qui y opèrent depuis des décennies, faisant d'elles des espaces d'insécurité permanente ; de l'autre, dans les conflits²⁷ communautaires violents, nombreux et divers, qui y sévissent de manière récurrente impliquant toutes les couches sociales²⁸.

En deuxième lieu, pour avoir bénéficié d'activités de consolidation de la paix et de stabilisation à travers le Programme *Tujenge Amani* mis en œuvre par APC, particulièrement dans les territoires de Shabunda et de Kalehe (Bunyakiri), l'analyse des dynamiques des conflits dans le

²⁷ On peut citer, à titre illustratif, les conflits liés à l'accès à la terre, aux ressources naturelles (minières en générale), à l'exercice du pouvoir coutumier, etc.

²⁸ Il s'agit entre autres des autorités locales, des organisations de la société civile et forces vives au niveau local, des jeunes actifs dans les groupes, des regroupements des femmes.

triangle des territoires Kabare-Shabunda-Walungu et les restitutions des résultats aux acteurs locaux à Walungu et aux autorités provinciales à Bukavu, l'implémentation des activités du présent projet dans ces territoires renforcera les acquis enregistrés dans les projets passés et contribuera à combler les vides identifiés.

S'agissant des bénéficiaires²⁹ du projet, ce sont principalement les jeunes à risque de rejoindre les groupes armés, les jeunes démobilisés susceptibles de réintégrer les groupes et les femmes victimes d'exactions des membres des groupes armés. Leur nombre approximatif est de plus ou moins 18.410 personnes dont 9.706 filles et femmes, soit 52.72%. Quant aux critères de sélection des bénéficiaires³⁰, on peut citer entre autres : l'âge (entre 18 et 35 ans), l'attachement aux sites d'intervention, la volonté de contribuer à la stabilisation de son territoire, la connaissance du contexte du projet, la capacité d'influencer d'autres personnes, l'équilibre dans l'aspect genre femme-homme, jouir d'un certain leadership et notoriété dans la communauté, la capacité de communiquer. Pour réduire les conflits et les contestations liés à l'identification des bénéficiaires, ces critères seront soumis à l'amendement et validation par les représentants des bénéficiaires, les membres du Conseil local de sécurité, le Conseil territorial de la jeunesse et les membres structures communautaires de paix et ce, à chaque étape de mise en œuvre dans un processus participatif et démocratique.

En ce qui concerne les mesures pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche du projet, elles ont été prises en compte dans deux moments de l'élaboration du projet : primo, un effort a été fourni pour mettre en collusion les différents résultats du projet. En effet, l'engagement des jeunes filles et garçons (démobilisés et désœuvrés) dans les structures communautaires et leur participation active avec les autres acteurs-clés (autorités locales et leaders locaux) dans les actions de réduction de violences communautaires est une étape fondamentale de nature à leur permettre de participer aux instances de prise de décisions qui faciliteront la réduction des violences liées aux conflits armés. Secundo, l'atteinte de ces résultats est tributaire des actions et interventions du projet, lesquelles sont directement connectées à la quadrilogie *recherche- structure communautaire-dialogue-plaidoyer*, une approche stratégique de la mise en œuvre du projet qui intègre, à chaque étape, les questions d'égalité entre les sexes et prend en compte les besoins spécifiques des jeunes. N.B. : S'agissant du calendrier des activités du projet, voir annexe D au présent document.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Ce projet sera mis en œuvre par APC. Pour plus d'efficacité, elle impliquera toutes les parties prenantes dans les étapes de la mise en œuvre du projet à différents niveaux.

²⁹ A part les jeunes (filles et garçons) comme principaux bénéficiaires du projet, se trouvent d'autres : il s'agit des participants à la phase de la recherche (collecte des données) et aux ateliers de restitution des résultats de la recherche ; des membres des communautés dont parmi lesquels les femmes ; des acteurs impliqués dans les séances de vulgarisation et de sensibilisation sur les résolutions des Nations-Unies 1325, 2250 et 2419, des parties prenantes dans les actions de plaidoyer.

²⁹ Pour prévenir les conflits liés aux sélections des bénéficiaires, les séances de sensibilisation de toutes les parties prenantes seront organisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet. Au cours de ces séances, les critères de sélection seront discutés et validés. Pour ce faire, les membres des structures communautaires, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse prendront part dans le processus de sélection des bénéficiaires pour plus de transparence, surtout en ce qui concerne les AGR.

³⁰ Pour prévenir les conflits liés aux sélections des bénéficiaires, les séances de sensibilisation de toutes les parties prenantes seront organisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet. Au cours de ces séances, les critères de sélection seront discutés et validés. Pour ce faire, les membres des structures communautaires, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse prendront part dans le processus de sélection des bénéficiaires pour plus de transparence, surtout en ce qui concerne les AGR.

Au niveau provincial sera mis en place un Comité de Pilotage³¹ Provincial (CPP) du projet composé du STAREC, des ministres du plan et de l'intérieur et des représentants de la MONUSCO SSU et de la MONUSCO DDR. Pour raison de coordination avec les autres projets et de capitalisation des expériences, d'autres partenaires ayant des projets de stabilisation seront invités à certaines réunions du comité de pilotage.

Au niveau local, pour les mêmes raisons, il sera mis en place dans chaque territoire un Comité de Pilotage³² Territorial (CPT) du projet.

A l'interne pour APC, les mécanismes de gestion seront assurés selon les procédures et les outils de gestion développés par APC tout en se conformant aux outils et procédures du bailleur des fonds. Il s'agira de mettre en application des mécanismes en vue d'une rigueur et d'un professionnalisme avérés dans l'organisation des réunions mensuelles de planification, des réunions techniques entre les staffs pour l'organisation des activités, du rapportage selon la périodicité convenue avec le bailleur de fonds ainsi que la mise en application du système de suivi-évaluation adapté et défini pour ce projet. En termes de structure de gestion et mise en œuvre du projet, les postes suivants sont définis ainsi que les rôles et responsabilités.

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

N°	Poste	Temps au projet	Rôles et responsabilités
1.	Secrétaire Exécutif	20%	Répondant officiel auprès du bailleur, des autorités étatiques et d'autres partenaires. Orientations stratégiques de l'intervention.
2.	Charge de programme	20%	Produire les outils de gestion du projet. Coordonner la mise en œuvre des activités. Organiser les réunions stratégiques avec les partenaires. Assurer le suivi-évaluation du projet. Amender et valider les rapports techniques.
3.	Responsable de l'Admin-Finances	20%	Gérer les ressources financières, matérielles et humaines du projet. Amender et valider les rapports financiers.
4.	Assistant au programme - point focal	100%	Produire les outils opérationnels, mettre en œuvre les activités, assurer le suivi des teams Leaders, maintenir les contacts avec les partenaires opérationnels, produire les rapports techniques.
5.	Assistant Admin- finances	100%	Assurer la comptabilité du projet, préparer les rapports financiers.
6.	Team leaders officiers	100%	Assurer l'accompagnement technique des structures communautaires. Organiser les activités dans les communautés, produire les rapports des activités

³¹ Ce comité sera un cadre de coordination des activités et de suivi de l'atteinte progressive des résultats. Il se réunira une fois par trimestre pour faire une mise à jour sur le déroulement des activités, assurer le flux de communication entre les différents partenaires et d'organiser des visites sur terrain. Ce qui renforcera un meilleur ancrage institutionnel du projet.

³² Chaque comité sera constitué des membres du conseil local de sécurité du territoire, des membres du comité du conseil territorial de la jeunesse et des délégués des noyaux jeunesse Tujenge Amani en tant que structures communautaires de paix. Ce comité se réunira une fois par trimestre et ses membres prendront part à toutes les activités stratégiques du projet, notamment les missions de sui-évaluation.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l’approche proposée pour mettre à jour les risques et l’ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques

Résultat attendu L’objectif global et les résultats	Description et conséquences du risque associé au résultat	Probabilité (0= Faible, 1= Moyen, 2= Elevé)	Gravité (0= Faible, 1= Moyen et 2=Elevé)	Stratégie de mitigation
OB : Contribuer à la réduction des violences communautaires liées à l’implication des jeunes dans les groupes armés et d’autres conflits violents en vue d’une stabilisation durable au Sud-Kivu.	Faible engagement et d’intérêt des autorités politiques et sécuritaires dans les actions de stabilisation.	1	1	Implication des autorités dans toutes les étapes du projet pour plus d’appropriation du projet.
Résultat 1. Les jeunes filles et garçons s’engagent dans les structures communautaires de paix et participent activement avec les autorités locales et leaders locaux dans les actions de réduction de violences communautaires et de prévention des conflits dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu.	Manipulation des jeunes par certains acteurs politiques, économiques et sociaux qui ont des intérêts dans la persistance des groupes armés dans la province.	2	1	Implication de certains manipulateurs dans les dialogues. -Organiser les rencontres de sensibilisation des acteurs sur le projet.
Résultat 2 : Les jeunes filles et garçons participent aux instances de prise de décisions, accèdent aux initiatives visant leur autonomisation et deviennent résilients face aux conflits armés.	Attente élevée des acteurs/bénéficiaires du projet aux activités génératrices des revenus.	2	1	Impliquer toutes les couches à la définition des critères de sélection des bénéficiaires. Bien communiquer sur les objectifs du projet.
Résultat 3 : Les décisions prises par les décideurs politico administratifs du niveau national et provincial facilitent la réduction des violences communautaires liées à l’implication des jeunes dans les conflits à travers leur désengagement des groupes armés dans les territoires ciblés.	Faible engagement des autorités dans les actions du projet	1	1	- organiser les rencontres pour sensibiliser les autorités au bien-fondé de l’engagement des jeunes dans le processus de paix

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l’approche de suivi / évaluation du projet, y compris l’expertise en suivi / évaluation de l’équipe et les moyens et la chronologie

pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Pour s'assurer de l'atteinte de l'objectif global de ce projet, avant sa mise en œuvre, une étude de base sera réalisée avec l'appui d'un consultant externe pour documenter la situation de base sur la perception des autorités locales, des hommes et des femmes, des jeunes hommes et des jeunes filles sur les principaux enjeux de l'implication et le retour circulaire des jeunes dans les groupes armés. Les résultats de cette étude permettront de réajuster, les cas échéant, les indicateurs des résultats et des produits. Ce qui permettra de suivre et de mesurer les progrès en cours de réalisation et à la fin du projet. Les outils et méthode de collecte des données en lien avec les indicateurs seront mis en place par le partenaire de mise en œuvre et partagés avec le bailleur, le Comité de Pilotage provincial et le Comité de Pilotage Territorial.

Le suivi/ monitoring voulu participatif et inclusif se fera à deux niveaux :

Au niveau local, par les structures communautaires de paix et les staffs de terrain, il sera question de suivre la mise en œuvre des activités et de récolter les données conformément aux indicateurs initiaux, l'élaboration des rapports mensuels et les rapports spécifiques des activités. Ces rapports seront transmis à l'assistant point focal du projet pour compilation et analyse.

Au niveau du programme, le staff sera chargé d'analyser les données mensuellement collectées sur le terrain par les staffs de terrain en vue de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités et l'atteinte progressive des indicateurs des produits. Des orientations techniques seront données aux staffs terrain pour amélioration des stratégies opérationnelles.

Semestriellement, APC organisera avec les membres des comités de pilotage provincial et territoriaux, une mission de suivi dans chaque territoire pour s'assurer de l'atteinte des résultats en utilisant le cadre de mesure de rendement et les indicateurs définis dans le Baseline.

Les résultats des missions de suivi permettront de prendre des décisions de réaménagement des activités de manière à s'assurer de l'atteinte progressive et efficace des résultats escomptés. Pour rendre cette activité plus opérationnelle, APC a déjà mis en place une série d'outils de suivi tels que les fiches de suivi, d'analyse de conflit et le cadre de mesure des rendements.

Une attention particulière sera accordée aux questions spécifiques du genre et de la protection des victimes de trauma et violences, surtout les jeunes qui ont été enrôlés de force, mais aussi les enfants. Des mesures d'encadrement psycho social seront ainsi envisagées comme thérapie à ce trauma et dont bénéficieront non seulement les jeunes et les enfants, mais aussi les femmes et toute personne victime des exactions et autres actions de non paix des groupes armés. Pour y arriver, l'approche psychothérapeutique sera suffisamment mise à contribution à l'instar du Programme Tujenge Amani mis en œuvre par APC et dont plusieurs actions sont orientées vers la psychothérapie.

Dans le but de répondre aux considérations « zéro dommage », « *do no harm* », certaines stratégies seront mises à contribution dans la mise en œuvre du projet, lequel vise aussi la prévention des conflits. On peut citer entre autres :

- L'implication-dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet-de toutes les parties prenantes dans la dynamique des groupes armés et des conflits violents au sein des communautés des territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu ;
- La définition et la sélection-dans une approche participative et inclusive avec toutes les parties prenantes-des jeunes (filles et garçons) directement bénéficiaires des actions du projet et des femmes bénéficiaires des activités socio-économiques (activités génératrices des revenus).

S'agissant de l'évaluation, il sera organisé :

Un atelier d'auto-évaluation à mi-parcours qui impliquera des représentants du comité de pilotage provincial, les membres des conseils de sécurité, les membres des conseils territoriaux de la jeunesse et les membres des noyaux jeunesse Tujenge Amani. Cet atelier servira de cadre pour la revue annuelle et d'échange d'expériences entre les acteurs impliqués dans ce projet dans différents territoires. Les défis seront identifiés, analysés et les mesures de réduire les conséquences néfastes sur le projet seront définies. De nouvelles orientations visant le renforcement de l'atteinte de résolution seront définies au cours de cet atelier.

A la fin du projet, il sera organisé une mission d'évaluation finale avec l'appui d'un consultant externe afin de documenter les changements induits par le projet. Au cours de cette étape, les indicateurs de changement nous permettront de faire apparaître clairement l'incidence des résultats du projet sur les bénéficiaires directs, les acteurs institutionnels et le contexte de mise en œuvre.

Pour ce qui concerne la communication et la visibilité, APC organisera le lancement officiel du projet par le gouverneur de province. A cette occasion, il expliquera aux parties prenantes les principaux objectifs, les résultats attendus, le bailleur de fonds et les stratégies de mise en œuvre. Des panneaux de visibilité mettant en relief les logos de la RDC, du bailleur des fonds et des partenaires de mise en œuvre seront fixés dans chaque site. Des émissions de sensibilisation et d'information sur l'état d'avancement du projet seront diffusées dans les radios locales.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

L'existence (dans les territoires où elles œuvrent déjà), la permanence et l'implication des structures locales³³ (CDM, Jeunesse Tujenge amani et autres) mises en place dans les projets passés avec l'accompagnement de APC constitue un aspect important de durabilité du projet. A côté de ces structures locales se trouvent les points focaux de APC qui sont permanents dans différents territoires et qui accompagnent au quotidien ces structures dans les actions d'autres projets.

Les acquis qui naîtront du projet, leur capitalisation par les communautés locales et APC sont une voie qui s'ouvre pour négocier de nouveaux accords/partenariats avec d'autres bailleurs³⁴ de fonds pour une mobilisation des ressources. Sur le plan structurel, la durabilité du projet peut être acquise à travers une certaine volonté du gouvernement d'inscrire, dans une certaine mesure, dans le budget provincial, les fonds pour le financement des projets de réinsertion des démobilisés et jeunes désœuvrés au lieu de muser seulement sur des financements extérieurs. Avec les comités territoriaux de la jeunesse, un autre aspect de la durabilité peut être assuré du fait que ce sont des structures permanentes émanant de l'Etat, qui pourront jouer le rôle de supervision et d'encadrement des structures communautaires. Quant aux MUSO, elles se présentent aussi, dans une large mesure, comme une stratégie de durabilité des AGR en ce sens qu'elles permettent de maintenir le lien entre les personnes qui en sont bénéficiaires.

Les activités d'évaluation *ex ante* avant la mise en œuvre d'un nouveau projet qui serait induit par le projet « *Jeunesse engagée pour la paix* » et appuyé par d'autres bailleurs seront réalisées et

³³ Ces structures locales ont su capitaliser les acquis des projets précédents, dont le transfert au projet « Jeunesse engagée pour la paix » est un facteur de sa durabilité.

³⁴ Du fait que APC maintient toujours des contacts avec ses partenaires (bailleurs qui ont appuyé d'anciens projets), ces derniers peuvent toujours être intéressés à appuyer de nouveaux projets qui résulteraient de la capitalisation du projet « *Jeunesse engagée pour la paix* ».

constituent une stratégie pro-active du présent projet pour assurer le soutien de la part du bailleur au nouveau projet.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Le budget de ce projet se justifie par un choix stratégique, notamment pour ce qui est du personnel répartie à des postes dont 4 sont pris en charge à 20% et 4 postes pris en charge à 100% par ce projet ; les staffs affectés à ces postes seront payés pour consacrer leur temps à ce projet. Pour ce qui est des voyages, certains participants viendront des villages éloignés et pour d'autres viendront des territoires pour aller dans les actions de dialogue et de plaidoyer dans la ville de Bukavu ; les frais administratifs se justifient par les frais de location bureau, fournitures bureau, communication, abonnement internet, réunion du conseil d'administration, carburant véhicule, entretien véhicule et autres. Les frais de services contractuels se justifient par la prise en charge des participants pendant les ateliers, les dialogues, les plaidoyers qui nécessitent la prise en charge pendant plus d'une journée.

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Pour la mise en œuvre de ce projet qui est d'un budget de 471886,05 USD, nous sollicitons trois tranches dont la première tranche est de 35% soit \$165160,12, la deuxième tranche de 35% soit \$165 160,12 et la dernière tranche de 30% soit \$141565,81.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

ANNEXES.

Annex A :

Annexe A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations/

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
----------------	----------	--------------

Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations/

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project³⁵
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

³⁵ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet Jeunesse Engagée pour la Paix au Sud-Kivu-RDC.

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes Étape 1=12premier mois et Etape 2=6dernier mois
Résultat 1. Les jeunes filles et garçons s'engagent dans les structures communautaires de paix et participent activement avec les autorités locales et leaders locaux dans les actions de réduction de violences communautaires dans les territoires de Kalehe Shabunda, Kabare et Walungu		Indicateur 1 Nombre des jeunes filles et garçons actifs dans les noyaux Niveau de référence : Cible : 350	Listes de présences, rapports d'activités des structures communautaires. (mensuelle)	Étape 1 :350
		Indicateur 2 Nombre des jeunes filles et garçons, membres des conseils locaux de sécurité et membres des comités territoriaux de la jeunesse impliqués dans les actions de réduction de violence communautaire Niveau de référence: Cible : 914(500 BNF AGR, 350 noyaux, 24 CS, 40 CJ)	Listes de présences, les rapports d'activités	Étape 1 : 914
	Produit 1.1 : Les membres des structures communautaires de paix ont amélioré leur compréhension des causes profondes des conflits et de l'implication des jeunes dans les groupes armés à travers	Indicateur 1.1.1 % des jeunes filles et garçons ayant pris part au processus capables d'expliquer au moins trois causes de l'implication des jeunes dans les groupes armés Niveau de référence :	Le rapport de restitution de la RAP, rapport de l'enquête	Étape1 :60%

	leur participation aux actions de collecte et d'analyse des données.	Cible : 60%		
	Activité 1.1.1 : organiser deux missions d'identification des parties prenantes et sensibilisation des acteurs clefs sur le projet dans les territoires de, Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, (pendant 7 jours pour 4 staffs)	Indicateur 1.1.2 Nombre des recommandations pertinentes issues des ateliers de restitution Niveau de référence : Cible : 10		Etape1 :6 Etape2 :4
	Activité 1.1.2. : Organiser 9 assemblées électives pour la mise en place des structures communautaires de paix (noyaux jeunesse et mamans Tujenge Amani) dans les territoires de, Kabare, Shabunda et Walungu (60 participants par assemblée) Activité 1.1.3 : Organiser 2ateliers de formation des chercheurs sur la RAP dans les territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu (20participants par atelier pendant 3jours) Activité 1.1.4 : organiser 5 missions sur la recherche action participative sur les	Indicateur 1.1.3 Nombre des jeunes filles et garçons impliqués dans la collecte et analyses des donnés Niveau de référence : Cible : 230	Rapport de la RAP	Etape1 :230

	<p>facteurs favorisant l'implication des jeunes dans les conflits violents dont les groupes armés dans les territoires de, Kalehe, Shabunda, Walungu et Kabare</p> <p>Activité 1.1.5 : Organiser 4 ateliers de restitution et validation des résultats de la RAP dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu (40 participants pendant 2 jours par atelier)</p>			
	<p>Produit 1.2 : Les capacités des jeunes membres de structures communautaires de paix, les membres des conseils locaux de sécurité et les comités territoriaux de la jeunesse sont renforcées en techniques de transformation des conflits notamment la médiation et la culture de dialogue</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Nombre des jeunes filles et garçons, les membres des conseils locaux de sécurité et les comités territoriaux de la jeunesse ont amélioré leurs compétences en technique de transformation des conflits Niveau de référence : Cible : 200</p>	<p>Rapport des résultats de prétest et post test lors des formations, rapport des formations</p>	<p>Etape 1 : 200</p>
	<p>Activité 1.2.1 : Organiser 4 ateliers de renforcement des capacités des membres des structures communautaires de paix et des acteurs clés sur les techniques de transformation des conflits</p>	<p>Indicateur 1.2.2 % des personnes formées capable de mettre en application les techniques de transformation apprises Niveau de référence : Cible: 75%</p>	<p>Rapport d'activités des structures communautaires</p>	<p>Etape1 :50% Etape2 :25%</p>

	notamment la médiation et la culture de dialogue dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Walungu et Kabare (50 participants par atelier pendant 3 jours)			
	Produit 1.3 : Les jeunes, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse sont impliqués efficacement dans la mise en œuvre des actions visant la réduction des violences communautaires dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu.	Indicateur 1.3.1 Nombre des dialogues de proximité organisé par les jeunes filles et garçons, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse Niveau de référence: Cible : 50	Rapport des dialogues	Etape1 :25 Etape2 :25
	Activité 1.3.1 : Chaque mois les membres des structures communautaires de paix organisent des séances des médiations entre les parties en conflits, les séances de sensibilisations communautaires sur le recours à la non-violation, le genre, la cohabitation pacifique entre les communautés. Activité 1.3.2 :	Indicateur 1.3.2 Nombres des conflits résolus Niveau de référence : Cible : 125	Rapport des structures communautaires, copie des actes de compromis	Etape1 :75 Etape2 :50
		Indicateur 1.3.3 Nombres des personnes impliquées dans les actions organisées par les structures communautaires Niveau de référence : Cible : 30375 (médiation250, dialogue 2000 (50 participants par territoire et 28125sensibilisation en raison	Rapport des structures communautaires	Etape1 :23666 Etape2 :6709

	les membres des structures communautaires de paix organisent les rencontres de dialogue de proximité sur les thématiques spécifiques dans leurs territoires.	de 75 personnes /mois/structure)		
	Produit 1.4 : Les membres des communautés dont les jeunes (filles et garçons) et les autorités ont pris des engagements visant la réduction des violences communautaires à travers les dialogues. Activité 1.4.1 : Organiser 4 dialogues sociaux sur les causes de l'implication permanente des jeunes dans les GA et autres conflits communautaires des territoires de Kabare, Kalehe, shabunda et Walungu, (60 participants, par dialogue pendant 3jours)	Indicateur 1.4.1 Nombre d'actes d'engagements pris par les parties prenantes aux dialogues. Niveau de référence : Cible : 4	Rapport de dialogue, copie d'actes d'engagement	Etape1 :4
	Activité 1.4.2 : Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions issus des dialogues sociaux organisés dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu (activité de suivi une fois le mois pour 3staffs)	Indicateur 1.4.2 % de mise en œuvre des plans d'actions visant la réduction des violences communautaires définis par les parties prenantes Niveau de référence : Cible : 45%	Rapport des animateurs terrains et des structures communautaires	Etape1 :25% Etape2 :20%

<p>Résultat 2 : Les jeunes filles et garçons participent aux instances de prise de décisions, accèdent aux initiatives visant leur autonomisation et deviennent résilients face aux conflits armés dans les 4 territoires.</p>		<p>Indicateur 2 a % des jeunes filles et garçons membre des structures communautaires qui participent aux conseils locaux de sécurité Niveau de référence : Cible : 50%</p>	<p>Rapport des structures communautaires et rapport des missions de suivies</p>	<p>Étape1 :50%</p>
		<p>Indicateur 2 b Nombre d'initiatives d'autonomisations des jeunes filles et garçons opérationnelles Niveau de référence : Cible : 500</p>	<p>Rapport d'animateurs terrain, rapport des missions de suivies</p>	<p>Étape1 :500</p>
		<p>Indicateur 2 c Nombre des jeunes qui renoncent aux violences Niveau de référence : Cible : 250</p>	<p>Rapport d'analyse du contexte (monitoring) et rapport d'animateurs terrains, registre d'identification des démobilisés des conseils locaux de sécurité</p>	<p>Étape1 :150 Etape2 :100</p>
	<p>Produit 2.1 : les jeunes filles et garçons ont amélioré leurs capacités socio-économiques renforçant leur résilience face aux conflits.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Nombre d'AGR des jeunes filles et garçons opérationnelles Niveau de référence : 0 Cible : 500</p>	<p>Rapport d'animateurs terrains</p>	<p>Etape1 :6 500</p>
	<p>Activité 2.1.1 : Appuyer les jeunes filles et garçons démobilisés et désœuvrés par</p>	<p>Indicateur 2.1.2 Nombre des MUSO capable d'octroyer des prêts à ses</p>	<p>Rapport des animateurs terrains</p>	<p>Etape2 :15</p>

	<p>un fond de démarrage des Activités Génératrices de Revenus à hauteur de 100USD par personne pour renforcer leur capacité d'entreprenariat et leur relèvement socioéconomique (500 bénéficiaires).</p> <p>Activité2.1.2 : Appuyer la mise en place et la structuration de 15 groupes des mutuelles de solidarité (MUSO) des jeunes filles et garçons dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu,</p> <p>Activité2.1.3 : Assurer 4 formation en technique de gestion des mutuelles de solidarité (MUSO) des jeunes filles et garçons dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, (45 participants par atelier de 3 jours)</p> <p>Activité2.1.3 : Accompagner techniquement les mutuelles de solidarité (MUSO) à travers les structures communautaires de paix dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et</p>	<p>membres</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 15</p>		
--	--	---	--	--

	Walungu,			
	Produit 2.2 : Les jeunes garçons et filles, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse ont amélioré leur connaissance sur les résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de sécurité de l'ONU pour renforcer l'implication des jeunes filles et garçons dans les actions de consolidation de la paix dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu.	Indicateur 2.2.1 Nombre des jeunes filles et garçons, des membres des conseils locaux de sécurité et des membres des comités territoriaux de la jeunesse, qui ont amélioré leurs connaissances sur les résolutions 1325,2250 et 2419 Niveau de référence: Cible: 225	Rapport d'activités et rapport de prétest et de posttest	Etape1 :120 Etape2 :105
	Activité 2.2.1 : Organiser 4 ateliers de renforcement des capacités des acteurs sur les résolutions 1325, 2250 et 2419 du conseil de sécurité des nations unies à Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu. (45 participants par atelier 3 jours) Activité 2.2.2 : Vulgariser, les résolutions 1325, 2250 et 2419 du conseil de sécurité des nations unies dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu.	Indicateur 2.2.2 Nombre jeunes filles et garçons impliqué dans les actions de consolidation de la paix organisée par les conseils locaux de sécurité et les structures communautaires Niveau de référence: Cible: 350	Rapport des structures communautaires	Etape1 :350
	Indicateur 2.2.3 Nombre des jeunes filles et garçons, des membres des conseils locaux de sécurité, des membres des comités territoriaux de la jeunesse et autres leaders sensibilisés sur ces résolutions	Rapport d'activités de sensibilisation, CD, rapport d'écoute, conducteur d'émission radio	Etape1 :10000 Etape 2 :5000	

	<p>Activité 2.2.2.a: Produire et traduire en langue locale 6000 copies des résolutions</p> <p>Activité 2.2.2.b: Produire et diffuser 192 émissions aux radios de Shabunda, Bunyakiri, Walungu et Bukavu</p> <p>Activité 2.2.2.c: Organiser des groupes de discussion sur ces résolutions par les structures communautaires</p>	<p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : 15000</p>		
<p>Résultat 3 : Les décisions prises par les décideurs politico administratifs du niveau national et provincial facilitent la réduction des violences liées à l'implication des jeunes dans les conflits violents dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu.</p>		<p>Indicateur 3 a</p> <p>Nombres des décisions qui facilitent la réduction des violences prises par les autorités du niveau territorial et provincial</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : 5 (une par territoire et 1 par province)</p>	<p>Rapport des dialogues, copie des décisions prises</p>	<p>Etape2 :5</p>
		<p>Indicateur 3 b.</p> <p>% de réduction des violences dans la communauté</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : TBD (à déterminer au cours de la RAP)</p>	<p>Rapport d'analyse du contexte (monitoring),</p> <p>Rapport des missions de suivi</p>	<p>TBD</p>
	<p>Produit 3.1 : L'implication des autorités provinciales et nationales et des autres partenaires dans la mise en œuvre des actions visant la réduction des violences</p>	<p>Indicateur 3.1.1</p> <p>Nombre des recommandations issus des rencontres de plaidoyer mise en œuvre par les autorités territoriales et provinciales</p>	<p>Rapport des rencontres, copies des recommandations</p>	<p>Etape1 :4</p> <p>Etape2 :4</p>

	communautaires contribue à la cohésion sociale dans les territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu est renforcé.	Niveau de référence : Cible : 8 (deux recommandations par rencontre)		
	<p>Activité 3.1.1 : Organiser 3ateliers de renforcement des capacités des jeunes filles et garçons, des autorités locales en technique de plaidoyer (30participants par atelier pendant 3jours)</p> <p>Activité 3.1.2 : Organiser 1 forum provincial des jeunes impliquant les autorités nationales et provinciales sur les défis et perspectives de l'engagement des jeunes dans la paix et la validation des plans d'actions issus des dialogues tenus au niveau des territoires.(75 participants pendant 3jours)</p> <p>Activité 3.1.3 : Organiser chaque semestre des rencontres des jeunes filles et garçons avec les autorités politico-administratives et sécuritaires et les leaders des communautés au niveau provincial pour renforcer</p>	<p>Indicateur 3.1.2 Nombre d'engagement des autorités nationales et provinciales dans le processus de stabilisation Niveau de référence : Cible : 4</p>	Rapport des missions de suivi et évaluation, rapport d'enquête	Etape2 :4

	<p>l'implication des toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des recommandations issues des dialogues. (3 rencontres de 35 participant chacune)</p>			
	<p>Produit 3.2 : Les autorités provinciales soutiennent les projets visant le renforcement des mécanismes de l'autonomisation socio-économique des jeunes filles et garçons pour qu'ils deviennent productifs dans leurs communautés.</p> <p>Activité 3.2.1 : Organiser 2 rencontres de plaidoyer des jeunes filles et garçons venant des territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu auprès des autorités (assemblée et gouvernement provincial) pour faire inscrire au budget provincial le financement des projets de l'autonomisation des jeunes filles et garçons dans ces territoires.</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Nombre des projets d'autonomisation des jeunes financés totalement ou partiellement par les autorités provinciales et nationales Niveau de référence: Cible : 4 (1 projet par territoire)</p>	<p>Rapport d'activités, copie du budget provincial</p>	<p>Etape 2 :4</p>
	<p>4. Suivi-évaluation et apprentissage</p>	<p>Les indicateurs de base permettant de mener un bon suivi sont disponibles</p>	<p>Rapport d'activités de suivie</p>	<p>Etape1 :</p>

		Cible : 1		
		Nombre des recommandations formulées et exécutées après chaque mission Niveau de référence : Cible : 8	Rapport d'activités de suivie	Etape1 :4 Etape2 :4
	Activité 4.1 : Mener une étude de Baseline			
	Activité 4.2: Organiser deux missions de suivi des activités			
	Activité 4.3 : organiser un atelier d'auto-évaluation			
	Activité 4.2. : Organiser une mission d'évaluation finale du projet			

Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet JEP-SK.

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme.	X		Les partenaires suivants sont déjà identifiés : le STAREC, conseils locaux de sécurité, les comités territoriaux de la jeunesse
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		Les Termes de référence de l'assistant au programme point focal projet, du chargé de Programme, du responsable de l'administration et finance et du Secrétaire Exécutif sont prêts
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme.	X		Dans les territoires de Kalehe (à Bunyakir et à Katasomwa), Kabare dans la chefferie de Ninndja à Luhago et à Chulv Walungu dans le Groupement de Kaniola et dans le territoire Shabunda dans le Groupement de Bamuguba-Sud
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand		X	Les communautés oui même s'il faut encore communiquer p après validation du projet. Les autorités seront consultées à partir lancement officiel et démarrage des activités sur terrain

cela a été fait ou quand ce sera fait.			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		Une analyse préliminaire et des leçons apprises ont été faites lors l'implémentation du précédent projet à travers le programme Tujenge Amani dans les Territoires de Shabunda et Kalehe. Des rapports d'analyses existent.
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Ces critères sont déjà identifiés et les étapes précisées dans le chronogramme. Ces critères seront soumis à l'amendement et la validation des parties prenantes progressivement dans la mise en œuvre des activités du projet.
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	Ces accords seront préalablement mis en place avant le démarrage du projet
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?		X	Ces arrangements seront effectivement précisés avant la mise en œuvre du projet.
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D : Budget.

Annexe E : Chronogramme des activités.

OUTPUTS ET ACTIVITES	ANNEE 1 : Novembre 2019 à Octobre 2020				ANNEE 2 : Novembre 2020 à Avril 2021	
	TRIM1	TRIM2	TRIM3	TRIM4	TRIM1	TRIM2
Produit 1.1. : Les membres des structures communautaires de paix ont amélioré leur compréhension des causes profondes des conflits et de l'implication des jeunes dans les groupes armés à travers leur participation aux actions de collecte et d'analyse des données.						
Activité 1.1.1. Organiser deux missions d'identification des parties	XX					

prenantes et sensibilisation des acteurs clefs sur le projet dans les territoires de, Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, (pendant 7 jours pour 4 staffs)						
Activité 1.1.2 : Organiser 9 assemblées électives pour la mise en place des structures communautaires de paix (noyaux jeunesse et mamans Tujenge Amani) dans les territoires de, Kabare, Shabunda et Walungu (60 participants par assemblée)	XX					
Activité 1.1.3 : Organiser 2 ateliers de formation des chercheurs sur la RAP dans les territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu (20participants par atelier pendant 3jours)	XX					
Activité 1.1.4 : organiser 4 missions recherche action participative sur les facteurs favorisant l'implication des jeunes dans les conflits violents dont les groupes armés dans les territoires de, Kalehe, Shabunda, Walungu et Kabare (pendant 6 jours, impliquant 6jeunes filles et garçons membre des noyaux et 2staffs)		XX				
Activité 1.1.5 : Organiser 4 ateliers de restitution et validation des résultats de la RAP dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu (40 participants pendant 2jours par atelier)		XX				
Produit 1.2. : Les capacités des jeunes membres de structures communautaires de paix, les membres des conseils locaux de sécurité et les comités territoriaux de la jeunesse sont renforcées en techniques de transformation des conflits notamment la médiation et la culture de dialogue						
Activité 1.2.1 : Organiser 4 ateliers de renforcement des capacités des membres des structures communautaires de paix et des acteurs clés sur les techniques de transformation des conflits notamment la médiation et la culture de dialogue dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Walungu et Kabare (50 participants par atelier pendant 3jours)		XX	XX			

Produit 1.3 : Les jeunes, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse sont impliqués efficacement dans la mise en œuvre des actions visant la réduction des violences communautaires dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu.						
Activité 1.3.1 : Chaque mois les membres des structures communautaires de paix organisent des séances des médiations entre les parties en conflits, les séances de sensibilisations communautaires sur le recours à la non-violation, le genre, la cohabitation pacifique entre les communautés.		XX	XX	XX	XX	XX
Activité 1.3.2 : les membres des structures communautaires de paix organisent les rencontres de dialogue de proximité sur les thématiques spécifiques dans leurs territoires.		XX	XX	XX	XX	XX
Produit 1.4 : Les membres des communautés dont les jeunes (filles et garçons) et les autorités ont pris des engagements visant la réduction des violences communautaires à travers les dialogues.						
Activité 1.4.1 : Organiser 4 dialogues sociaux sur les causes de l'implication permanente des jeunes dans les GA et autres conflits communautaires des territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, (60 participants, par dialogue pendant 3jours)			XX	XX		
Activité 1.4.2 : Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions issus des dialogues sociaux organisés dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu (activité de suivi une fois le mois pour 3staffs)			XX	XX	XX	XX
Produit 2.1 : les jeunes filles et garçons ont amélioré leurs capacités socio-économiques renforçant leur résilience face aux conflits.						
Activité 2.1.1 : Appuyer les jeunes filles et garçons démobilisés et désœuvrés par un fond de démarrage des Activités Génératrices de Revenus à hauteur de 100USD par personne pour renforcer leur capacité d'entreprenariat et leur relèvement socioéconomique (500 bénéficiaires).		XX	XX	XX	XX	XX
Activité 2.1.2 : Appuyer la mise en place et la structuration de 15 groupes des mutuelles de solidarité (MUSO) des jeunes filles et garçons dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu,		XX	XX	XX	XX	XX

Activité 2.1.3 : Assurer 4 formation en technique de gestion des mutuelles de solidarité (MUSO) des jeunes filles et garçons dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, (45 participants par atelier de 3 jours)			XX	XX		
Activité 2.1.4 : Accompagner techniquement les mutuelles de solidarité (MUSO) à travers les structures communautaires de paix dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu,			XX	XX	XX	XX
Produit 2.2 : Les jeunes garçons et filles, les membres des conseils locaux de sécurité et les membres des comités territoriaux de la jeunesse ont amélioré leur connaissance sur les résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de sécurité de l'ONU pour renforcer l'implication des jeunes filles et garçons dans les actions de consolidation de la paix dans les territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare et Walungu.						
Activité 2.2.1 : Organiser 4 ateliers de renforcement des capacités des acteurs sur les résolutions 1325, 2250 et 2419 du conseil de sécurité des nations unies à Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu. (45 participants par atelier 3 jours)			XX	XX		
Activité 2.2.2 : Vulgariser, les résolutions 1325, 2250 et 2419 du conseil de sécurité des nations unies dans les territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu.			XX	XX	XX	XX
Activité 2.2.2.a : Produire et traduire en langue locale 6000 copies des résolutions			XX			
Activité 2.2.2.b : Produire et diffuser 192 émissions aux radios de Shabunda, Bunyakiri, Walungu et Bukavu			XX	XX	XX	XX
Activité 2.2.2.c : Organiser des groupes de discussion sur ces résolutions par les structures communautaires			XX	XX	XX	XX
Activité 2.2.3 Appuyer les structures communautaires dans l'organisation des rencontres semestrielles entre les jeunes filles et garçons et les conseils locaux de sécurité sur les stratégies de l'implication des jeunes dans les		XX	XX	XX	XX	XX

instances de prise de décision dans les 4 territoires.(12 rencontres de 25 personnes pendant 1 jour chacune)						
Produit 3.1 :L'implication des autorités provinciales et nationales et des autres partenaires dans la mise en œuvre des actions visant la réduction des violences communautaires contribue à la cohésion sociale dans les territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu est renforcé.						
Activité 3.1.1 : Organiser 4 ateliers de renforcement des capacités des jeunes filles et garçons, des autorités locales en technique de plaidoyer (30participants par atelier pendant 3jours)		XX	XX			
Activité 3.1.2 : Organiser 1 forum provincial des jeunes impliquant les autorités nationales et provinciales sur les défis et perspectives de l'engagement des jeunes dans la paix et la validation des plans d'actions issus des dialogues tenus au niveau des territoires.(75 participants pendant 3jours)				XX		
Activité 3.1.3 : Organiser chaque semestre des rencontres des jeunes filles et garçons avec les autorités politico-administratives et sécuritaires et les leaders des communautés au niveau provincial pour renforcer l'implication des toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des recommandations issues des dialogues. (3 rencontres de 35 participant chacune)			XX	XX	XX	XX
Produit 3.2 : Les autorités provinciales soutiennent les projets visant le renforcement des mécanismes de l'autonomisation socio-économique des jeunes filles et garçons pour qu'ils deviennent productifs dans leurs communautés.						
Activité 3.2.1 : Organiser 2 rencontres de plaidoyer des jeunes filles et garçons venant des territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda et Walungu auprès des autorités (assemblée et gouvernement provincial) pour faire inscrire au budget provincial le financement des projets de l'autonomisation des jeunes filles et garçons dans ces territoires. .			XX	XX		
4. Suivi et évaluation						
Activité 4.1 : organiser une étude de Baseline du projet	XXX					

Activité 4.2 : Organiser deux missions de suivi du projet		XX			XX	
Activité 4.3 : Organiser un atelier d'auto-évaluation par les parties prenantes				XX		
Activité 4.2. : Organiser une mission d'évaluation finale du projet						XX